

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

AMENDEMENT

N ° AS175

présenté par

M. Viry, M. Cherpion, M. Door, Mme Levy, M. Grelier et M. Ramadier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 29, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.